

Réalisation d'un suivi écologique du Milieu marin de la digue intérieure du port du Lavandou

Rapport – juin 2024

REBOUILLON Environnement– Expert-Conseil en Environnement
1, boulevard GILLY 13010 Marseille
SIRET : 983 370 388 00016



Rapport d'intervention

Commune	Lieu	Problématique	Client	Dates d'intervention
Le Lavandou	Digue intérieure	Remplacement du quai	Pierre REBOUILLON	13 juin 2024

Objectifs de l'intervention :				
☐ Mesures de vitalité de la limite supérieure ☒ Localisation de la limite supérieure ☒ Présence / Absence d'herbiers à <i>Posidonia oceanica</i> ☒ Observation des espèces associées ☐ Repérage GPS Nacres et marquage ☐ Autres: Comptage poissons,				
Interventions terrain :				
Configuration	Intervenants :			
3 plongeurs	REBOUILLON P COH + 1B	ARNAUD R 2B	LIGER P 2B	



Photographie 1 Zone d'étude

Introduction

Le gestionnaire du port du Lavandou souhaite réaliser un suivi écologique au droit du quai P Sud situé le long de la digue intérieure. L'objectif est de caractériser la présence ou absence d'espèce protégée pour permettre sa réhabilitation tout en garantissant le respect de l'environnement pendant les travaux.



Photographie 2 Vue du ponton flottant à remplacer

Résultats

Zone 1

La nature du substrat est principalement composée de vase recouvrant de la matte morte. Dans la zone 1, la matte morte présente un tombant sur la partie sud (Photographies 4 et 5). L'investigation des plongeurs a révélé l'absence d'espèce protégée figurant sur la liste rouge de l'UICN. Seules des espèces associées à ce milieu ont été observées. On note également la présence d'algues brunes couvrant le substrat. Aucun déchet abiotique n'a été observé, à l'exception d'un pneu.



Photographie 3 Zones prospectées



Photographie 8 Nature du substrat et tombant de matte morte



Photographie 9 Myxicola infundibulum et Flabellina sp.



Photographie 7 Ponte et pneu posé sur le substrat





Photographie 10 *Padina pavonica* et *Dictyota implexa*

Zone 2

La zone 2 se situe le long de la digue rocheuse, sa première partie comprend le quai P Sud où le risque d'impact lié aux travaux est direct.

L'investigation s'est déroulée le long de la digue en partant du côté de la capitainerie jusqu'à l'extrémité de la digue.

La première partie de la digue, concerne directement la zone des travaux prévus, est une zone ombragée par le ponton. On y observe des espèces associées à ce type de milieu mais aucune ne fait partie d'une liste de protection.

Une espèce protégée a été observée en dehors de la zone concernée par les travaux, il s'agit du corb (*Sciaenops ocellatus*).

L'enrochement est recouvert principalement d'algues brunes, cependant quelques algues vertes subsistent. La digue est très riche en téléostéens, dont de nombreux juvéniles dans les interstices. Les photographies suivantes illustrent ces observations.



Photographie 14 Corb (*Sciaenops ocellatus*) et serioles (*Seriola lalandi*)



Photographie 13 Seiche (*Sargassum muticum*) et éponge encroutante (*Ceramium*)



Photographie 12 Juveniles de castgnoles (*Chromis chromis*) et de saupes (*Salpa salpa*)





Photographie 15 Loups (*Dicentrarchus labrax*) et saupes (*Salpa salpa*)

Conclusion

La totalité de la zone a été investiguée et nous n'avons observé une seule espèce protégée à l'extrémité de la zone 2. En effet, deux individus de Corb (*Sciaena umbra*) ont été repérés le long de la digue en enrochements, situé en dehors de la zone concernée par le remplacement du ponton.

Le Corb est inscrit à l'Annexe III de la Convention de Barcelone (Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée) et à l'Annexe III de la Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe). Il est classé comme vulnérable dans le livre rouge de l'UICN.

En France, un moratoire sur la pêche de loisir et la chasse sous-marine de cette espèce est en vigueur depuis janvier 2014. Les autres espèces observées sont typiques de ce type d'habitat.

Nous recommandons néanmoins l'installation d'une barrière anti-MES au niveau des travaux pour protéger l'herbier de *Posidonia oceanica* situé juste à la sortie du port.

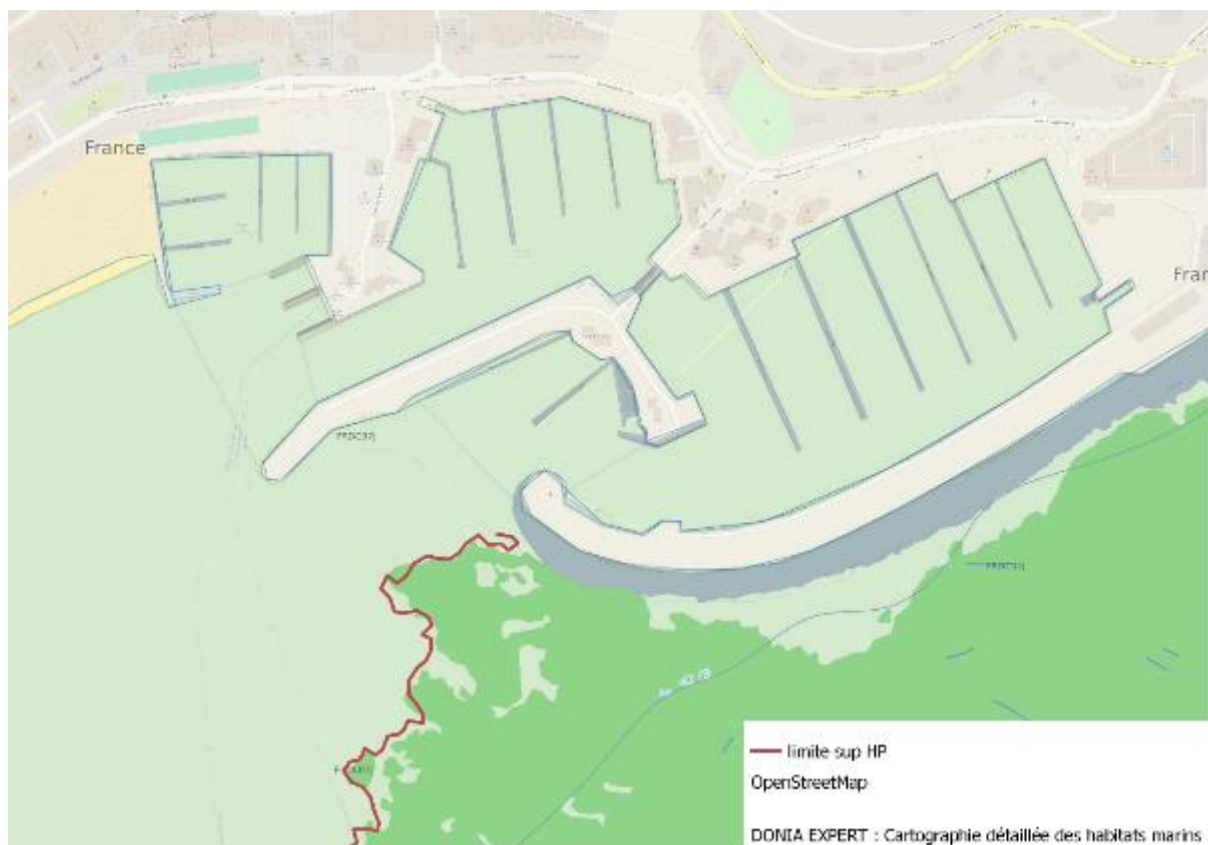


Figure 22 : cartographie de la limite supérieure de l'herbier.